

Image not found or type unknown



Nouveau prêt à taux zéro, justificatifs après 3 ans

Par **BRETAGNR29**, le **29/12/2008** à **17:55**

Après accord d'un nouveau prêt à taux zéro (NPTZ) accordé il y a trois ans, je dois maintenant justifier des travaux de mise au norme (électricité, vmc), combien de temps ai-je légalement pour communiquer l'ensemble des factures après réception du courrier ?